SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 12 Février 2021, s'est réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice: 11 Présents: 11 Votants: 11

<u>Présents</u>: Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Véronique JOLLY, Adjoints Michel BERGER - Roger PHILBERT— Anne PETITEAUX —

Benjamin COUTURIER - Alizée VANUXEEM - Delphine DEGOUT -

Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Monsieur Benjamin COUTURIER a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I TRAVAUX EN COURS:

Eglise :

Jean-Philippe LOUIS-THIVET donne lecture aux Membres présents du compte-rendu financier des travaux de l'Eglise tranche 1 et 2.

RÉCAPITULATIF FINANCEMENT TRANCHES 1 & 2 ÉGLISE										
	HT	TVA	NET	PAYE 31/12/2020	RESTE A PAYER	Od Hono Juv.	Solde Ne			
TOTAL TRANCHE 1	545 124.99 €	109 025.00 €	654 149.99 €	678 508.55 €	- 24 358.56 €	24358.59				
TOTAL TRANCHE 2	535 132.50 €	107 026.50 €	642 159.00 €	617 800.43 €	24 358.57 €	-24358.59	- 0.02€			
Régularisation des écarts					- 0.01€		- 0.01€			
TOTAL TRAVAUX	1 080 257.49 €	216 051.50 €	1 296 308.99 €	1 296 308.98 €	- 0.00€		- 0.00€			
BASE SUBVENT° INITIALE	910 800.00 €									
VITRAUX	42 036.72 €									
NET BASE SUBVENT°	952 836.72 €									
NET RETENU DRAC	952 836.72 €									
NET RETENU REGION	883 738.00 €									
NET RETENU DÉPT	952 837.00 €									
DRAC 40%	- 381 134.69 €		- 381 134.69 €	- 381 134.69 €	- €					
REGION 15%	- 132 561.12 €		- 132 561.12 €	- 132 561.12 €	- €					
DEPARTEMENT 5% à 18%	- 95 214.00 €		- 95 214.00 €	- 95 214.00 €	- €					
FCTVA		- 212 646.53 €	- 212 646.53 €	- 178 220.32 €	- 34 426.21 €					
SOLDE FDD				509 178.85 €	- 34 426.21 €					
				CONTRIBL	JTION FDD					
				474 752.64 €						
TAUX DES SUBVENTIONS	S TOTALES / HT	56.	37%							
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS		608 909.81 €								
CONTRIBUTION FONDS DE	DOTATION									
Total des apports versés		-585 200.60 €								
Contribution Église		474 752.64 €								
Contribution Étude Strat.		6 110.00 €								
Solde à reverser au FDD :		104 337.96 €								
			1 5		104 227 06 4					

Il en résulte que la Commune est redevable au Fonds de Dotation de la somme de 104.337.96 €.

Deux solutions possibles, soit le Commune rembourse la somme, soit celle-ci est considérée comme une avance sur la 3^{ème} tranche de travaux.

Un rendez-vous aura lieu cette semaine avec Monsieur BECUE, représentant le Fonds de Dotation et la presse afin de rédiger un article.

Transformateur :

Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget et avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal : - de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

A savoir:

Crédits inscrits 25%

Chapitre 21: (BP 2020) - $397.750.00 \times 25\% = 99.437.50$

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 28 Janvier 2015 n° 20150128002 votant l'intégration du poste de transformation et travaux sur l'installation communale d'éclairage publique dans le cadre de l'aménagement d'un parking et d'une halte touristique par une contribution au SDEA évaluée à 16920 € avec l'inscription chaque année au Budget Primitif.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2015 n° 20150325007 acceptant la contribution du Fonds de Dotation pour lesdits travaux d'un montant de 8500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021, soit :

	0 1 ,			
		COMPTE	OPERATION	MONTANT en €
1	TRANSFORMATEUR DERRIERE L'EGLISE	2041582	1027	16920

DIT que ces dépenses feront l'objet d'une inscription au Budget primitif 2021.

ENTEND ET **ACCEPTE** que le Fonds de Dotation « Landreville Patrimoine » verse une contribution à la Commune pour lesdits travaux pour un montant de 8.500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Terrain multisports:

Toutes les demandes de subvention ont été déposées aux différents organismes (DETR – Département- Région), seuls, à ce jour, sont les accusés réception qui ont été communiqués à la Commune.

- TRAVAUX REQUALIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE DE DERRIERE L'EGLISE ET DE LA RUE DE L'ETANG

Les demandes de subvention DETR et Département ont été déposées — Un ordre de priorité a été demandé pour la DETR et le Département n'accorde pas de subvention pour ce genre de travaux (routes non départementales).

La présentation de ce projet sera faite par le Bureau d'Etudes BRUGGER VIARDOT (BEBV), le 26 Février prochain.

II PERSONNEL COMMUNAL:

Durant la période de « Formation agent administratif polyvalent dans la fonction publique territoriale" CDG 10 – CNFPT » qui se déroulera du 08 Mars au 04 Juin 2021, Aurélie assurera le remplacement de Justine, ce qui portera son temps de travail à 35 h hebdo. Un avenant à son contrat sera pris en ce sens. (Pendant 7 semaines, le temps de surveillance sera réparti entre plusieurs personnes volontaires : Véronique JOLLY – Martine PHILIPS – Didier THIEBAUT......

III COMPTE RENDU DES COMMISSIONS:

Véronique JOLLY remercie tous les Membres des Commissions dont elle a la charge, pour leur disponibilité et leur implication.

C.A.S. :

- Projets 2021 :
- ♣ Instant sucré :salé pour les Ainés prévu le Jeudi 22 Avril à partir de 16 h si les conditions sanitaires le permettent.
- Repas en collaboration avec le nouveau restaurant du village.
- Colis de Noël :
 - Panier repas préparé par le Restaurant ou
 - produits du terroir locaux ou
 - bon cadeau à utiliser chez tous les commerçants de Landreville avec ½ bouteille de champagne

Critère d'attribution du colis :

Le critère d'attribution d'un colis était jusqu'à ce jour l'inscription sur la liste électorale de Landreville et être âgé de 70 ans et plus. Il est proposé au Conseil Municipal d'y ajouter les personnes possédant une résidence principale à Landreville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, I par 10 voix pour et 1 contre,

- DECIDE de maintenir le critère d'attribution du colis actuel, soit uniquement être inscrit sur la liste électorale de Landreville.
 - ♣ Visite des Membres de la Commission chez les personnes de plus de 75 ans (36 personnes) dans le but de demander les besoins de chacun et apporter un soutien: très bon accueil, distribution de documents concernant la COVID et la vaccination.

LANDREVILLE INFOS:

Elaboration du n° 35 : choix des sujets et répartition entre chacun des Membres. Mise au point – 1ères corrections – relecture -impression et distribution.

FLEURISSEMENT:

Tour du Village afin d'organiser tous les travaux à venir → massifs à redessiner ; à bordurer et désherber.

Arbustes et rosiers à tailler et pour certains à arracher et replanter dans un autre espace.

Installation de pots.

Réflexion sur les futures plantations : vivaces, annuelles, jardinières, pots, fournisseurs.

Tous ces travaux débuteront lundi 1er Mars et mardi 2 et 3 Mars prochain – rendez vous aux abattoirs à 8 h.

CIMETIERE:

L'Entreprise Waldner a réceptionné le matériel concernant la rénovation de l'ossuaire et préviendra pour l'installation. Le colombarium sera étudié lors d'une prochaine réunion de la Commission.

BATIMENTS:

Maison des Associations :

Calendrier des réservations : Jean-François PEPIN est nommé responsable

L'inventaire du matériel sera réalisé prochainement

Les dévidoirs de papier toilettes sont posés

L'Entreprise DIPELEC devrait terminer les travaux d'électricité mardi 23 Février.

L'Entreprise Jean-Luc GALLEY a été choisie par la Commission pour différents travaux de menuiserie dont une nouvelle porte d'entrée. Rendez-vous est pris avec l'Entrepreneur, afin d'affiner le projet : Jeudi 25 Février à 18 h 30.

Projet de changer les fenêtres de la M.D.A. → demande de devis.

Entreprise DANGIN:

Le détachage des tags au lavoir est prévu.

Des devis sont requis pour le mur le long de la Ruelle des Iris et celui de la Mairie (soutenant les panneaux d'affichage).

- Balayage des Rues - actualisation du contrat d'entretien

Monsieur le Maire informe les Membres présents que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 le balayage des rues a été confié à l'Entreprise BRM pour 4 passages annuels avec actualisation des tarifs chaque année.

Considérant le nouveau contrat d'entretien pour 3 années à compter du 01 Janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 pour 4 passages annuels.

Considérant la variation de l'indice de prix TP 01 sur l'année (indice 110.1 en septembre 2020 et indice 111.2 en septembre 2019) (Parution au J.O. de décembre 2020) le tarif actualisé sur les prestations de la Société BRM est indexé sur -0.01 points pour 4 passages annuels de 9.500 km de caniveaux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le tarif actualisé sur les prestations de la Société BRM indexé sur -0.01 points pour 4 passages annuels de 9.500 km de caniveaux au 1^{er} Janvier 2021, à savoir par passage : 576.69 € TTC.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

♣ Ciné-Ligue : Renouvellement convention

- ♣ Considérant la convention acceptant de passer une convention de partenariat pour la diffusion cinématographique dans l'Espace Champardennais entre Ciné Ligue Champagne Ardenne dit Ciné-Ligue et la Commune de Landreville avec l'Association Syndicat d'Initiative pour 7 à 15 projections annuelles et la convention s'y rapportant,
- Considérant que la somme versée par la Commune est basée sur le nombre d'habitants du dernier recensement INSEE.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,
- **ACCEPTE** le renouvellement à compter du 1er janvier 2021 de la convention dont la somme est calculée sur la base de * 0.40€ x 431 habitants = 172.40 €
- DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 les crédits correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

SDDEA:

- Assainissement :

Monsieur le Maire rend compte de l'étude relative aux travaux sur le réseau d'assainissement.

- Eau:

Prix de l'eau inchangé : 1.90 € m3 et 95 € l'abonnement annuel

Une taxe de 100€ sur l'ouverture et la fermeture des compteurs sera instituée à compter du 1er Janvier 2022

Vidange réservoir eau : panne poteaux incendie – tout va dans l'assainissement, une étude est en cours par le Syndicat pour raccorder cette vidange au pluvial le plus proche (à proximité de l'habitation de Monsieur et Madame LOUIS-THIVET Jean-Philippe. Coût des travaux 24000 €. Une réflexion conjointe sera réalisée avec la Commune lors de la réfection de la Rue de l'Etang.

Tourisme:

Pose de deux panneaux « Prieuré Viviers sur Artaut « installés Grande Rue, par le S.L.A. de Bar-sur-Seine . Projets travaux voirie sur les Départementales en direction de Viviers-sur-Artaut et Ville-sur-Arce ainsi que la traversée de Landreville en 2023. Il faudra coordonner ces travaux après l'enfouissement des réseaux électriques.

Commission des Impôts Directs : elle s'est déroulée le 19 Février dernier en présence des nouveaux Membres.

IV . INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres présents de divers courriers, soit :

- Déneigement : facture de Arnaud DE LANGE pour sa prestation du 13 Février d'un montant de 225 € H.T.
- Courrier de Jean-Pierre GARNIER : demande l'autorisation d'exploiter les arbres morts (frênes secs) Parcelle La Lande ZD 88 ; accepté à l'unanimité. Un courrier lui sera adressé en ce sens.
- Courrier Sébastien VIREY : demande réaliser un chemin d'accès Rue de la Gare (empiètement sur parcelle communale avec coupe de l'arbre situé au milieu) pour accéder à sa propriété.

Vote: 10 Pour et 1 abstention

Un courrier lui sera envoyé en ce sens.

- Dotations de 7 ordinateurs par le Département : ils seront répartis entre les écoles, la garderie
- Elections Départementales et Régionales : elles se dérouleront les 13 et 20 juin prochain
- Commerce Keirsebilck: contact avec CDHU projet SOLIHA pré étude faisabilité (maison 6/7 personnes).
- Renseignements énergie verte : terrain photovoltaïque parcelle Haut du Suchot : parcelle classée en zone A, il faudrait qu'elle soit classée en N avec indice photovoltaïque modification du PLU : 15.000 € -
- Julien PEON viendra lors d'un prochain conseil présenté le diagnostic concernant la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage communal de Landreville.
- Café du Commerce : réalisation de travaux ouverture prévue Mi-Avril en fonction des conditions sanitaires.
- Projet Cinéma itinérant entre le Vagabond de Bar-sur-Aube et Quai des Arts.
- Arrêté de péril imminent concernant les deux maisons Rue Derrière l'Eglise appartenant à Monsieur ROYER Jean-Michel. Un projet de reconstruction est à l'étude.

Tour de table :

Clément ROBERT:

Parcelle AB 73 – pas loin du Ru: appartient à Jean-Luc GALLEY

Etat d'avancement de la négociation avec Alexandre MONNIER concernant la Rue de l'Etang.

Benjamin COUTURIER:

Fleurissement : il s'agirait d'harmoniser la couleur des pots de fleurs.

<u>Delphine DEGOUT</u>:

Lors de réalisations de travaux, demander des devis à plusieurs artisans.

Anne PETITEAUX:

Projet Mairie toujours en cours et reste une priorité.

Roger PHILBERT:

Tampons bas Rue de la Poste

Michel BERGER:

Gazon abîmé autour de l'Eglise : trouver une solution : une intervention sera réalisée pour réparer les dommages en même temps que la plantation du gazon située à proximité du calvaire.

Alizée VANUXEEM:

Valoriser la promotion de la Commune.

Véronique JOLLY:

Mur du 60 Grande Rue qui se désagrège sur la voie publique – voir les propriétaires.

Didier THIEBAUT:

Tilleuls cour Maternelle : taille 1 sur 2 pour garder l'ombre pour les enfants.

Assainissement bouché à la cantine : éviter les lingettes.

Séance levée à 20 h 15.